



Contrat de ruralité pour le territoire du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Objectifs et plan d'actions opérationnel

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1

Accès aux soins et aux services

Même si le territoire est relativement bien doté en services publics qui sont répartis de manière assez homogène, certaines zones très rurales ou de montagne restent isolées et les services intermédiaires et supérieurs sont concentrés en piémont dans les zones les plus peuplées. L'évolution disparate du territoire et le vieillissement de la population entraîne une évolution rapide des besoins et une nécessité d'adapter l'offre notamment dans les services quotidiens, les services à la personne, la santé, le sport, les loisirs et la culture ; ainsi que les modes de transport. L'égalité hommes-femmes doit également être renforcée, notamment par le développement de services adaptés en termes de modes de garde.

Il s'agit donc de maintenir des services de proximité en zones rurales en privilégiant la mutualisation et la mise en réseau de l'existant.

Cf. liste des projets en annexe 1

▣ **Objectif 1 : Maintenir des services de proximité pour un territoire attractif**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Développer des points multiservices, des points relais, des permanences de services publics, s'appuyer sur les mairies, les points Poste
- ⇒ Développer les équipements pour les sports et loisirs pour répondre à la demande croissante notamment en équipement praticable toute saison.
- ⇒ Aménager et proposer des équipements culturels mutualisés et adaptés aux différentes pratiques, maisons des associations, salles de spectacles, équipement numérique de cinéma

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes du PETR, intercommunalités, services publics (Poste, opérateurs publics...)

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, CAF, MSA, La poste, PNP

▣ **Objectif 2 : Améliorer l'accès aux services**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Réaliser des travaux d'accessibilité des bâtiments publics (en suivant les préconisations des ADAP)
- ⇒ Développer l'offre de mobilités pour la population locale (cf. thématique 4)
- ⇒ Favoriser l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) : points visio, dématérialisation, cyberbases, espaces publics informatiques. Développer les équipements et également les actions de sensibilisation et d'appropriation de ces outils (en

lien avec l'objectif 4 de la thématique 3). Favoriser le développement dans les zones rurales de la e-santé, la e-administration, la e-éducation.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes et intercommunalités du PETR ayant réalisé leur ADAP

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, PNP, opérateurs de réseaux, Hautes-Pyrénées Numérique, syndicats de transports, les établissements de santé, établissements scolaires...

▣ **Objectif 3 : Offrir des services adaptés aux publics spécifiques**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Proposer de nouvelles solutions pour accompagner le vieillissement : maintien à domicile, solutions pour les aidants, structures d'accueil intermédiaires entre l'établissement médicalisé et le domicile, développer des structures intergénérationnelles
- ⇒ Répondre aux besoins de la jeunesse, l'enfance et la petite enfance avec des structures adaptées et dans le cadre d'un schéma cohérent à l'échelle du bassin de vie : RAM, micro-crèches, accueil de loisirs, maison de la jeunesse ; équipements multiactivités ; modernisation des écoles et groupements scolaires.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes et intercommunalités du PETR, EHPAD, associations, prestataires privés

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, CAF, CARSAT, MSA, PMI, ADMR, CLIC...

▣ **Objectif 4 : Maintenir une offre de santé de qualité et diversifiée**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Etablir un état des lieux de l'offre en médecine généraliste avec des perspectives à 5 ans (rencontres, enquête auprès des médecins, internes, remplaçants) ; mener une concertation avec les médecins pour proposer des solutions adaptées
- ⇒ Favoriser l'installation de jeunes praticiens, particulièrement généralistes : développer les maîtrises de stage, installation des internes, favoriser la mise à disposition voire la création de logements pour les internes
- ⇒ Favoriser le regroupement de professionnels de santé ou de professions paramédicales, quand c'est nécessaire : pôles santé, maison de santé pluridisciplinaire, maison médicale...
- ⇒ Répondre aux spécificités de la demande de soins saisonnière : stations de ski, médecine thermale

⇒ Développer la e-santé

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, communes du PETR, intercommunalités, Conseil Départemental, initiatives privées de professionnels médicaux

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, ARS, professionnels de santé, CPAM, stations de ski, thermes, établissements de santé, établissements hospitaliers, universités...

Objectif et plan d'actions pour la thématique 2

Revitalisation des bourgs centres

Dans un contexte de déprise démographique, l'enjeu de l'attractivité d'un territoire rural et de montagne passe par la requalification des bourgs centres. Un renforcement des investissements et des animations dans ces centres de vie apportera une nouvelle dynamique et une nouvelle attractivité au territoire. L'offre commerciale et artisanale doit notamment être confortée. La rénovation de l'habitat et des bâtiments est également au cœur de cet enjeu.

Cf. liste des projets en annexe 1

▣ **Objectif 1 : Améliorer le cadre de vie**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Requalifier le patrimoine bâti, architectural (rénovation), requalifier la signalétique, l'affichage public, les façades (AVAP...)
- ⇒ Aménager les espaces publics, développer la piétonisation, les cheminements accessibles
- ⇒ Aménager des équipements de jeux pour enfants, des aires de repos, de pique-nique

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes du PETR, intercommunalités,

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, CAUE, ABF, PNP, SDE

▣ **Objectif 2 : Requalifier l'habitat**

Il s'agit notamment de développer une offre d'habitat répondant aux attentes actuelles, en limitant la facture énergétique des propriétaires occupants et bailleurs (proximité des services, logements économes en énergie). La requalification de l'habitat dans les centres de vie permet également de limiter le mitage. Enfin, la lutte contre l'insalubrité est également une priorité.

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Rénovation des logements communaux (énergétique, accessibilité)
- ⇒ Création de logements sociaux conventionnés
- ⇒ Poursuite et développement de l'OPAH
- ⇒ Développement d'éco-quartiers

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, bailleurs sociaux, communes, intercommunalités

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, opérateurs type Soliha, ANAH, CARSAT, GIP Contrat de Ville, Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

▣ **Objectif 3 : Maintenir et dynamiser l'activité des centres bourgs**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

⇒ Favoriser l'activité économique, et prioritairement le commerce et l'artisanat : opération collective de dynamisation ; OUMACS ; accompagner les transmissions-reprises dans le commerce et l'artisanat ; développer des animations de centre-ville ; sites Internet ; embellissement des vitrines, des enseignes...

⇒ Promouvoir des animations culturelles pour des territoires vivants (cf. thématique 6)

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, associations de commerçants et artisans, offices du commerce, communes, intercommunalités, clubs d'entreprises

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, acteurs culturels, socio-professionnels, offices de tourisme...

Objectif et plan d'actions pour la thématique 3

Attractivité du territoire

Le défi prioritaire, déterminé par les élus du PLVG, est la dynamisation du modèle économique car c'est ce qui permettra d'attirer des habitants et de mettre en œuvre un développement durable et équilibré. Cette priorité vise principalement l'offre touristique, premier moteur économique du territoire, mais les acteurs du territoire doivent également activer d'autres leviers de croissance économique et de création d'emplois : industrie, agriculture, valorisation des ressources locales... L'attractivité repose également sur d'autres aspects : l'accès au numérique, la qualité du cadre de vie et du patrimoine naturel, l'offre culturelle...

Cf. liste des projets en annexe 1

- ❑ **Objectif 1 : Qualifier l'offre touristique et favoriser la promotion à l'échelle d'une destination**
- ❑ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Développer une offre touristique 4 saisons : offre nature, diversifier l'offre hivernale, repositionner l'offre thermale et thermoludique ; faire évoluer les domaines skiables en prenant en compte le développement durable et des positionnements complémentaires (famille, sportifs...) = investissements physiques de modernisation, création...
 - ⇒ Qualifier et mettre en marché l'offre d'hébergements : investissements pour améliorer la qualité des hébergements ; requalifier l'offre d'hébergements de haute montagne (refuges) ; mobiliser les « lits froids »
 - ⇒ Structurer l'offre et les produits sur des filières de niche : le cyclo, les sports d'eaux vives, l'astro-tourisme en lien avec la RICE
 - ⇒ Optimiser les actions de promotion, de commercialisation et de découverte de la destination (accueils presse, workshop, films de destination, brochures communes, outils numériques...)
 - ⇒ Professionnaliser les acteurs du tourisme pour replacer le client au cœur de notre stratégie : dans les offices de tourisme pour améliorer l'accueil, les socio-professionnels en termes de culture commerciale.
 - ⇒ Redynamiser l'offre du pôle lourdaise : conforter le rayonnement en ciblant de nouvelles clientèles catholiques (actions de promotion communes), diversifier l'offre à la spiritualité et valoriser le positionnement « au cœur des montagnes », adapter la ville et ses accès.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, communes, intercommunalités, OT, socio-professionnels, commissions syndicales, prestataires privés, thermes et stations de ski, hébergeurs, gestionnaires de refuges

Partenaires : PETR, Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, HPTE, CRT, chambres consulaires, Commissariat de Massif, Offices de tourisme, PNP, N'Py, associations, acteurs privés du tourisme...

▣ **Objectif 2 : Favoriser l'accueil d'entreprises et d'activités économiques**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Accompagner les entreprises dans leurs parcours résidentiels
- ⇒ Renforcer la lisibilité de l'offre d'accueil aux entreprises : requalifier et repositionner les zones d'activité, développer l'accueil d'activités dans les centres bourgs, conforter l'offre d'accueil des entreprises artisanales, favoriser l'animation économique des filières présentes sur le territoire, promouvoir le développement de tiers lieux
- ⇒ Développer les infrastructures apportant des services aux entreprises, et créer des lieux de rencontres professionnelles
- ⇒ Promouvoir la mise en place d'espaces collaboratifs : espaces de travail partagé, télécentres

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes, intercommunalités, clubs d'entreprises,

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, partenaires privés, CDDE, PNP, CGET Massif Pyrénées, Pôle Emploi, MCEF

▣ **Objectif 3 : Valoriser les ressources locales**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Engager la structuration d'une filière bois-énergie (cf. thématique 5)
- ⇒ Renforcer l'économie liée à l'hydroélectricité (cf. thématique 5)
- ⇒ Participer au maintien de l'agriculture : soutenir les démarches collectives de circuits courts et de proximité, mettre en place des unités de transformation des productions agricoles, valoriser les productions locales par des actions de promotion, démarches de paniers de biens et services, développement de labels et de marques distinctives, valoriser les produits bio et locaux dans la restauration collective.

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : PETR, communes, intercommunalités, commissions syndicales, agriculteurs et groupements, propriétaires forestiers, exploitants, associations, prestataires privés, SEM, SPL, chambres consulaires, AFP,

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, partenaires privés, ONF, CRPF, Parc national des Pyrénées, EDF, Estera Innovation, URCofof, Association de valorisation territoriale du bois-énergie sur le Gers et les Hautes-Pyrénées, ADEME...

▣ **Objectif 4 : Développer l'accès au numérique**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Favoriser l'accès pour tous au numérique (formation, sensibilisation, école du numérique...)
- ⇒ Poursuivre le développement de la fibre optique et des réseaux Internet et téléphonie dans le cadre du SDTAN
- ⇒ Equipements matériels des écoles, mairies, centres de loisirs, espaces publics et implantation de wi-fi territorial
- ⇒ Cf. objectif 2 de la thématique 1

Echéance des premières actions 2017-2018

Pilotes : communes du PETR, intercommunalités, prestataires privés

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, Hautes-Pyrénées Numérique, Agence Régionale Développement Société de l'Information, Centre Européen des Technologies de l'Information en Milieu Rural, universités, école du numérique

□ **Objectif 5 : Promouvoir des projets innovants en lien avec l'économie collaborative, l'économie sociale et solidaire**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Développement de café librairie, de garages ou ateliers associatifs...
- ⇒ Créer des recycleries, ressourceries (cf. thématique 5 objectif 4)
- ⇒ Soutenir le développement d'épiceries solidaires

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, lieu de diffusion, prestataires privés, tiers lieux

Partenaires : Etat, DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, collectivités locales, services culturels des collectivités, équipements culturels publics et privés, chambres consulaires, PETR, PNP, commerçants, agriculteurs...

▣ **Objectif 6 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Animer, gérer et valoriser la ressource en eau et les milieux humides (Contrat de Rivière, entretien, GeMAPI, eau potable, assainissement)
- ⇒ Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques : inondations (PAPI), risques sismiques, risque glissement de terrain
- ⇒ Poursuivre les démarches de préservation et de valorisation des espaces naturels (Parc, réserve, Natura 2000), ainsi que la sensibilisation et la formation
- ⇒ Favoriser les démarches de respect de la qualité du paysage : signalétique cohérente et limitée
- ⇒ Améliorer la connaissance de la biodiversité, notamment au travers des atlas de la biodiversité au niveau communal

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, EPCI, communes, commissions syndicales

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, EPCI, PETR, programme Leader, Agence de l'Eau Adour Garonne, Parc national des Pyrénées, C-Prim, syndicats mixtes, Institution Adour, syndicats de gestion de bassins versants

Objectif et plan d'actions pour la thématique 4

Mobilités

Le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de territoire a souligné la nécessité de proposer de nouvelles solutions de mobilité pour renforcer les services de proximité et améliorer l'accessibilité à ces services mais également aux sites touristiques. Outre les technologies de l'information et de la communication et l'apport du numérique, repenser les mobilités est un objectif majeur : des services de transports alternatifs peuvent permettre de mieux adapter l'offre au besoin de la population.

Cf. liste des projets en annexe 1

- ▣ **Objectif 1 : Proposer des solutions de mobilités répondant aux besoins de la population**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Réaliser une enquête des besoins et habitudes des habitants et visiteurs sur le territoire, sensibiliser le grand public aux nouveaux modes de déplacements doux, définir un plan d'actions pour développer des solutions adaptées
 - ⇒ Favoriser le développement de solutions nouvelles (covoiturage organisé, autopartage), développer et mieux adapter l'offre existante (transports collectifs, transports à la demande) pour améliorer l'accès aux services

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, communes du PETR, intercommunalités, syndicats de transports

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, PNP, syndicats de transports, Conseil Départemental, Conseil régional...

- ▣ **Objectif 2 : Favoriser le développement de mobilités économes en énergie**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Accompagner l'acquisition de véhicules et vélos électriques pour les collectivités et les services publics
 - ⇒ Créer un maillage de bornes électriques bien réparties sur le territoire

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, communes du PETR, intercommunalités, syndicats de transports

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, PNP, ADEME, SDE...

▣ **Objectif 3 : Promouvoir le vélo comme mode de déplacement doux**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Développer les voies vertes, véloroutes et équipements en sites propres
- ⇒ Installer du mobilier urbain adapté à cette pratique
- ⇒ Développer des services de location de vélos à destination des habitants et des touristes

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, communes du PETR, intercommunalités, Conseil Départemental, prestataires privés, associations

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, CRT, HPTE, AF3V, socioprofessionnels, prestataires privés, associations, Offices de tourisme

Objectif et plan d'actions pour la thématique 5

Transition écologique

En tant que thématique transversale, la transition écologique est une des composantes principales de l'action portée par le PLVG depuis de nombreuses années. Concrétisée à travers la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV », le territoire met en œuvre des actions en faveur de la transition écologique dans plusieurs domaines.

Cf. liste des projets en annexe 1

- ▣ **Objectif 1 : Engager la structuration d'une filière bois énergie, notamment à travers le renforcement de l'accès à la ressource**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Améliorer l'accès à la ressource locale au moyen d'un schéma cohérent de création et de rénovation de la desserte, et de mise en place de techniques d'exploitation adaptées aux peuplements de montagne
 - ⇒ Mener des actions destinées à la maîtrise du foncier
 - ⇒ Favoriser la création d'une plate-forme territoriale bois-énergie
 - ⇒ Favoriser la création de réseaux de chaleur
 - ⇒ Sensibiliser les élus à l'utilisation du bois énergie

Echéance des premières actions 2018

Pilotes : PETR, communes du PETR, intercommunalités, SCIC, prestataires privés, associations, associations foncières pastorales

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, ONF, CRPF, Parc national des Pyrénées, SDE, EDF, Estera Innovation, URCofo, Association de valorisation territoriale du bois-énergie sur le Gers et les Hautes-Pyrénées, ADEME...

- ▣ **Objectif 2 : Poursuivre et renforcer les actions liées à la RICE et à la protection de la qualité du ciel nocturne**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Sensibiliser les élus, habitants, grand public
 - ⇒ Travaux de conversion de l'éclairage public
 - ⇒ Travaux d'éclairage et de mise en valeur des bâtiments conformément au guide de l'éclairage de la RICE
 - ⇒ Actualiser le diagnostic éclairage public et assurer le suivi de la qualité du ciel nocturne

Echéance des premières actions 2018

Pilotes : PETR, communes, intercommunalités, associations, SDE

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, SDE, PNP, Pic du Midi, CPIE, universités, OT, associations et acteurs scientifiques

- ▣ **Objectif 3 : Promouvoir les constructions à énergie positive et la rénovation énergétique de bâtiments publics**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Soutenir les projets de bâtiments publics basse consommation ou à énergie positive
 - ⇒ Soutenir les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics et de logements communaux
 - ⇒ Sensibiliser les artisans à la transition énergétique en cohérence avec les démarches de labellisation et les actions des chambres consulaires

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, communes, intercommunalités, chambres consulaires et syndicats interprofessionnels, bailleurs sociaux, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, ADEME, collectivités locales, PNP, chambres des métiers et de l'artisanat, CAPEB

- ▣ **Objectif 4 : Améliorer et optimiser la gestion des déchets sur le territoire**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Favoriser la mise en place d'actions favorisant la collecte sélective (poubelles, conteneurs...)
 - ⇒ Favoriser les projets augmentant la valorisation des déchets (recyclerie, ateliers réparations, actions individuelles ou collectives de compostage, initiative zéro déchet)
 - ⇒ Favoriser les actions de rationalisation de la collecte (point de regroupement...)
 - ⇒ Mettre en place des actions de sensibilisation au tri et d'éducation à l'environnement
 - ⇒ Actions de piégeage de déchets sur le Gave pour préserver la qualité de l'eau

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : communautés de communes, syndicats compétents, PETR, communes, opérateurs privés, associations

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, PETR, programme Leader, collectivités locales, PNP, Ademe, syndicats compétents, Agence de l'Eau Adour Garonne, associations, CPIE

▣ **Objectif 5 : Pérenniser l'activité hydroélectrique sur le territoire**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Soutenir les projets de microcentrales et pico centrales
- ⇒ Mettre aux normes des centrales électriques existantes

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : prestataires privés et gestionnaires publics de centrales, EDF

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, collectivités locales, AEAG, GEH Adour et Gave (EDF), SHEM...

▣ **Objectif 6 : Favoriser l'émergence de l'écologie territoriale**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Développer les synergies entre industriels/entreprises artisanales ou agricoles pour faire émerger des projets d'écologie territoriale
- ⇒ Soutenir la réalisation de projets innovants d'écologie territoriale visant la valorisation et l'optimisation des déchets et des flux de matière (méthanisation, biomasse, récupération de chaleur fatale...)

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : Intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, PETR...

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6

Cohésion sociale

Thématique également transversale, la cohésion sociale doit être un enjeu majeur pour le territoire dans un contexte social dégradé. Le territoire entend agir sur cet axe à travers plusieurs volets : la culture, l'emploi et l'insertion, la politique de la ville, l'économie collaborative.

Cf. liste des projets en annexe 1

▣ **Objectif 1 : Améliorer l'accès des publics à l'activité et à l'emploi**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Améliorer les conditions et l'accueil des travailleurs saisonniers : création de maisons des saisonniers, création de logements dédiés, points d'information dédiés
- ⇒ Développer les groupements d'employeurs multisectoriels
- ⇒ Favoriser l'insertion des personnes en difficulté : pérennisation de l'Atelier Chantier d'Insertion à l'échelle du PLVG
- ⇒ Développer l'information non stéréotypée sur les métiers auprès des jeunes (notamment jeunes filles/femmes) et communiquer sur la mixité des métiers

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés, OPH 65, ESAT...

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, PETR, programme Leader, chambres consulaires, prestataires publics et privés de tourisme, et d'autres secteurs d'activité, collectivités locales, MCEF, Pôle Emploi, CAF, centres et établissements de formation, missions locales, GIP Politique de la ville, Education Nationale, ADIL, Association Départementale pour le Logement des Salariés Saisonniers des Hautes-Pyrénées, Association Ride A Bar, Association Guichet Initiative Pluriactivité Emploi, Groupement d'employeurs GEVAL, CIL Pyrénéen, Mission locale...

▣ **Objectif 2 : Développer une offre culturelle riche, diversifiée et accessible pour tous**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Structurer un réseau des acteurs culturels pour favoriser l'échange, la mutualisation, l'accès aux financements
- ⇒ Développer une offre cohérente et une programmation culturelle lisible : création d'un site Internet dédié à la culture (annuaire, offres, pratiques, agenda...)
- ⇒ Soutenir la connaissance et la valorisation du patrimoine local, matériel et immatériel, par le biais d'outils numériques (Patrimoine en Balade à développer)

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations culturelles, lieux de diffusion, prestataires privés

Partenaires : Etat, DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, collectivités locales, services culturels des collectivités, équipements culturels publics et privés, réseau d'acteurs culturels déjà structurés, Offices de tourisme, PETR...

▣ **Objectif 3 : Accompagner la mise en œuvre du Contrat de Ville de Lourdes**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Réhabilitation du quartier et renforcer son intégration dans la ville et son lien avec le centre-ville
- ⇒ Action en faveur de l'activité économique, de l'emploi
- ⇒ Problématiques d'accès aux soins
- ⇒ Enjeux de citoyenneté, d'égalité hommes-femmes...

Cf. Contrat de Ville de l'Ophite

Objectif et plan d'actions pour la thématique 7

Renforcer l'égalité hommes-femmes

Cette thématique est transversale aux 6 axes du Contrat. Il s'agit d'un enjeu majeur qui doit être pris en compte dans ses différentes composantes : économique, culturelle, sociale... la promotion de l'égalité hommes-femmes doit être travaillée à plusieurs niveaux.

Il s'agit des services, de l'accès à la formation et à l'emploi, de l'accès à la culture, au sport... et cet effort doit être porté tout au long de la vie, et plus spécifiquement auprès des enfants et des jeunes.

▣ **Objectif 1 : Favoriser l'insertion et l'emploi des femmes**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Répondre aux besoins des femmes en termes de mode de garde pour la petite enfance et l'enfance (cf. thématique 1, objectif 3)
- ⇒ Favoriser l'insertion et l'activité des femmes : ateliers et formations dédiés (cf. thématique 6, objectif 1), développement du télétravail par le numérique (cf thématique 3 objectif 4)
- ⇒ Promouvoir l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans certains secteurs d'activité (cf. thématique 6, objectif 1)
- ⇒ Promouvoir des actions en faveur de la citoyenneté et de l'accès aux droits aux femmes
- ⇒ Célébrer l'égalité femme/hommes sur le territoire en mobilisant les partenaires de proximité autour de la journée nationale du 8 mars

▣ **Objectif 2 : Permettre l'accès des filles et des femmes à la culture, la formation et les loisirs**

▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**

- ⇒ Sensibiliser les jeunes à l'égalité hommes-femmes, lutter contre les stéréotypes (cf. thématique 6)
- ⇒ Permettre l'accès des jeunes filles aux filières les moins féminisées (sensibilisation, échanges d'expérience, témoignages...)
- ⇒ Développer les modes de garde variés et adaptés en fonction des besoins des femmes, y compris en dehors de leur activité professionnelle (cf. thématique 1, objectif 3)
- ⇒ Favoriser l'accès des filles et des femmes aux équipements et aux activités sportifs et culturels (cf. thématique 1 et thématique 6), et au numérique (cf. thématique 3, objectif 4)

Echéance des premières actions à déterminer

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés, CCAS, Pôle Emploi, centres de loisirs,

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, prestataires publics et privés, Pôle Emploi, CAF, MCEF, Missions locales, CCAS, PETR, CGET, Education Nationale, CLSH, Pôle Emploi

Objectif et plan d'actions pour la thématique 8

Promouvoir la réciprocité urbain-rural

Dans un contexte de recomposition territoriale, le renforcement des solidarités entre zones urbaines et zones rurales est primordial. Cette thématique est transversale aux 6 thématiques précédentes mais dans une optique de réciprocité car aujourd'hui ces espaces ne sont plus opposés, délimités mais interdépendants.

Cette dynamique peut également être élargie aux territoires voisins comme le PETR Cœur de Bigorre.

Cet objectif devra être pris en compte dans les documents de planification qui doivent être élaborés au niveau intercommunal : PLUi, PLH, SCOT.

Cf. liste des projets en annexe 1

- ▣ **Objectif 1 : Améliorer les solutions de mobilités et les liens entre zones urbanisées et zones rurales**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Développer de nouvelles solutions de mobilités, multimodales et économes en énergie (cf. thématique 4) pour favoriser les déplacements des populations et notamment les trajets domicile-travail
 - ⇒ Développer des alternatives aux trajets domicile-travail : télétravail, espaces collaboratifs, tiers lieux (cf. thématique 3, objectif 2)
 - ⇒ Travailler sur l'attractivité et la qualité paysagère de ces zones de transition, qualifier l'espace de transition entre villes et campagnes, trames (entrées de villes, périphérie proche des centres urbanisés) (cf. thématique 3, actions 5) = trames vertes et bleues, voie verte, réseaux de sentiers, chemin vert...
- ▣ **Objectif 2 : Promouvoir des actions favorisant la réciprocité entre urbain et rural**
- ▣ **Les actions concrètes et opérationnelles :**
 - ⇒ Valoriser les ressources locales pour approvisionner les zones plus urbanisées dans un objectif de circuit de proximité (activité agricole, bois-énergie) (cf. thématique 3, objectif 3)
 - ⇒ Améliorer les conditions des travailleurs saisonniers qui vivent majoritairement dans les zones rurales et travaillent sur les zones plus urbanisées saison : points d'informations, accès au logement, mobilités, pluriactivité...
 - ⇒ Sur le plan touristique, promouvoir une destination « Lourdes et vallées » et travailler à des outils de promotion mutualisés et transversaux aux pôles touristiques (cf. thématique 3, objectif 1)
 - ⇒ En termes de services à la population, il s'agit de trouver un équilibre entre la mutualisation et la centralisation des services dans les centres bourgs les plus urbanisés, (dynamique démographique, culturelle, formation, accès aux soins) et les zones rurales et isolées = point relais, e-administration, e-santé, e-formation, permanences de services publics, délocalisation d'événements culturels... (cf. thématique 1, 2 et thématique 3, objectif 4)

Echéance des premières actions 2017

Pilotes : PETR, intercommunalités, collectivité territoriales, entreprises, associations, prestataires privés

Partenaires : Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, programme Leader, chambres consulaires, prestataires publics et privés, OTSI, PETR